

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE
COMMUNE DE NEUVY SUR LOIRE



SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°74a
situé à l'intersection de la ligne de Moret les Sablons à Lyon
par Saint Etienne et du chemin pour piétons sur le territoire
de la commune de Neuvy sur Loire

ENQUETE PUBLIQUE

Ouverture le lundi 7 janvier 2019 et fermeture le vendredi 18 janvier 2019
par arrêté N° 58-2018-12-12-001 de la Préfecture de la Nièvre en date du 12
décembre 2018

CONCLUSIONS MOTIVEES
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Josette DESBORDES
1 Route de la croix sainte marie
58350 Châteauneuf-val-de-bargis
Désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire
par Arrêté N° 58-2018-12-12-001 de la Préfecture de la Nièvre en date du
12 décembre 2018

SOMMAIRE

p2

- a) Objet de l'enquête** **P3**
- b) L'enquête publique** **P3**
- c) Avis motivés** **P4**

a) Objet de l'enquête

La Direction Générale des Opérations et de la Production Sud-Est, infra pôle Auvergne-Nièvre de la SNCF Réseau est représentée par monsieur Christophe FRADIN responsable du Pôle Technique Groupe Voie. C'est ce dernier qui a demandé à la préfecture de la Nièvre d'engager la procédure administrative en vue de supprimer le passage à niveau N°74a.

Cette enquête publique concerne la suppression du passage à niveau N° 74a situé à l'intersection de la ligne de Moret-les-Sablons à Lyon par Saint-Etienne et du chemin pour piétons sur le territoire de la commune de Neuvy-sur-Loire.

b) L'enquête publique

L'arrêté de la préfecture de la Nièvre d'ouverture d'enquête publique « de commodo et incommodo » en date du 12 décembre 2019 désigne, dans l'article 3, Madame Josette DESBORDES en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

Avis d'enquête publique portant sur la suppression du passage à niveau n°74a

L'enquête publique a débuté le lundi 17 janvier 2019 à 9 h 00 et s'est terminée le vendredi 18 janvier 2019 à 17h00 soit pendant 12 jours consécutifs.

c) Avis motivés

Le commissaire enquêteur motive son avis sur les considérations et constats suivants :

Le déroulement de l'enquête publique à eu lieu conformément aux conditions réglementaires. Nous avons constaté que l'enquête s'est déroulée dans un climat normal, dans de bonnes conditions d'organisation et sans difficulté particulière.

Aucune participation à l'enquête bien que la publicité de l'enquête a été faite.

Après étude et analyse du dossier d'enquête publique

En séance du 5 mars 2015, la mairie de Neuvy-sur-Loire a délibéré favorablement pour la fermeture du passage à niveau 74a

La SNCF veut supprimer ce passage à niveau pour des raisons de sécurité des piétons.

Il faut savoir que 42 trains circulent, sur les 2 voies, par jour à une vitesse maxi de 160km/h

De plus l'ancienne maison de garde barrière est desservie par un autre chemin à partir de la rue FAVROT. La boîte aux lettres située en bordure de la RD907 pourrait être déplacée de l'autre côté ce qui éviterait de traverser les voies de chemin de fer.

Le passage à niveau est franchissable uniquement par les piétons, il est naturellement dangereux puisque l'accès est entièrement libre.

Le dispositif de sécurité est un portillon métallique qu'il suffit d'ouvrir sous sa seule responsabilité. Ce portillon se referme tous seul.

Pour éviter des accidents graves avec les trains, le commissaire enquêteur donne un **avis favorable** à la suppression du passage à niveau n°74a de la ligne ferroviaire de Moret-les-Sablons à Lyon par Saint-Etienne situé sur le territoire de la commune de Neuvy-sur-Loire.

Fait à CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS

Le Samedi 2 février 2019

Le commissaire enquêteur



Josette DESBORDES